



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 12 juin 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Siège social
43 boulevard de Magenta
75010 Paris

En synthèse

Les activités de l'Arapej se sont développées en 2014, avec 30 817 bénéficiaires contre 28 282 en 2013.

Le pôle droit et justice et le service formation sont passés de 26 736 à 29 283 personnes accueillies et le pôle hébergement logement de 805 à 822 personnes accompagnées dans l'année. Si la moyenne d'âge du public hébergé est de 35 ans, il faut noter la présence de 66 enfants dans l'année au Rebond.

Parmi les développements significatifs, l'Arapej 92 dispose depuis le mai de mai 2014 de tous les Appartements de Coordination Thérapeutique portant le nombre de places à 25, et une permanence juridique a été réouverte à l'Arapej 93.

Spécificité du « public justice »

Un groupe de travail composé de travailleur sociaux et chefs de service a élaboré un document de deux pages présentant la spécificité du public accueilli dans les CHRS et l'accompagnement adapté. Cette fiche explique que les personnes accueillies à l'ARAJEJ, principalement issues des milieux les plus défavorisés, ont des problématiques qui sont bien souvent cumulées. L'enfermement génère des traces au plan physique comme psychique, au plan social et familial, surtout après une longue peine. Les problèmes rencontrés sont souvent dus aux effets de l'incarcération, aux contraintes judiciaires, et à des problèmes de santé. On note également une surreprésentation des difficultés sociales, économiques et médico-sociales : pas d'hébergement à la sortie de détention, absence de ressources, de papier d'identité, de couverture sociale globale ; des parcours de vie chaotiques, un niveau scolaire et /ou de formation faible ou inexistant, peu d'expérience professionnelle, et des emplois non qualifiés.

Le public accueilli nécessite un travail d'accès aux droits, ceci étant la priorité et le premier travail social : protections sociales, prestations légales, justificatifs d'identité, droits parentaux, inscription à pôle emploi, ouverture d'un compte bancaire, puis dans un second temps ouverture des droits au logement. Les travailleurs sociaux de l'Arapej travaillent avec le résident de façon différente en fonction de la mesure dont il fait l'objet. Cela va de la prise de conscience de l'importance de respecter les convocations chez le juge, avec le CIP, aux obligations judiciaires liées à la peine. Une personne sortant de prison a besoin d'un temps minimal pour se poser, faute de cela se projeter dans l'avenir est quasiment impossible. Le travailleur social de l'Arapej aide au passage d'une identité de détenu à celle de citoyen, à sortir d'un schéma de « reproduction carcérale ».

La reconnaissance par les partenaires de la spécificité de l'Arapej se concrétise par ce qui est communément appelé « des places fléchées ». En effet toutes les personnes sans hébergement doivent passer par le SIAO (système intégré d'accueil et d'information) qui centralise les demandes des travailleurs sociaux pour les orienter vers les CHRS et les places d'hébergement d'urgence. Or les délais d'attente entraînent trop souvent des personnes sortant de prison et sans attache à retourner dans l'errance et la récidive. L'Arapej a réussi à les accueillir sans passer par le système de « droit commun » et cette dérogation concerne aujourd'hui 215 places sur les 380 places gérées par l'association. Les places fléchées sont réservées aux personnes sortant de prison ou en aménagement de peine dans le cadre d'une peine alternative à l'incarcération (Travail d'Intérêt Général, Placement Extérieur) ou dans le cadre de l'aménagement d'une peine privative de liberté (Libération Conditionnelle, PSE,

Permission de sortie, SME, surveillance judiciaire...). Les orientations vers l'Arapej sont réalisées par le SPIP et le référent hébergement / logement de l'Arapej.

L'ARS a fléché 5 places sortantes de prison, mais les ACT en accueillent 9 qui présentent des pathologies nécessitant du fait de l'incarcération un accompagnement médico-psycho-social renforcé.

Les personnes en aménagements de peines font l'objet d'une convention financière avec l'administration pénitentiaire. Cette année, 25 places d'hébergement ont été conventionnées (pour la première fois au Phare et à l'Arapej 92).

Au Phare, parmi les 44 nouvelles personnes arrivées durant l'année sur le CHRS, 87 % sont « public justice et récidivistes » avec une majorité de sortants directs de la MAH de Fleury-Mérogis. 77 % des personnes présentes au 1^{er} janvier 2014 ont encore des mesures judiciaires en cours.

En général à l'Arapej, les trois quarts du public ont une problématique sanitaire (addiction, trouble psychologique ou psychiatrique), à l'admission près de 50% sont sans ressource (100 % pour les PE), la moitié sans couverture sociale complète, 25 % n'ont pas de carte d'identité, près de la moitié sans diplôme (niveau inférieur à la 3^{ème}). Les principales actions développées par les équipes éducatives se concentrent autour de la régularisation de la situation administrative, de la santé physique et psychique, de l'emploi et du logement.

Dans les PAD les principaux domaines de droit traités en 2014 étaient le droit des étrangers puis le droit de la famille, la citoyenneté, l'aide juridictionnelle et la commission d'office.

Actions collectives

On note une plus grande implication des résidents dans la vie de la structure.

Ainsi, et à titre d'exemple, le Rebond a organisé plusieurs activités extérieures grâce aux partenaires, comme par exemple avec l'association EMMAÛS qui a participé en finançant le bus qui a conduit les résidents à Paris pour le spectacle de Noël.

Au CHRS 75 s'est tenu chaque semaine une permanence emploi, un petit déjeuner pour un temps convivial, et des permanences juridiques. Le service RSA a organisé un Café débat sur la place du travail dans notre société, des réunions collectives sur le Casier judiciaire et les amendes pénales, une visite à la Cité des Métiers à la Villette, et a offert des places de spectacle en partenariat avec Culture du cœur.

Au PAD 19 un « café des femmes » a été proposé pour sensibiliser des femmes éloignées des ressources d'informations juridiques, ainsi que deux soirées « Spéciales Jeunes Accès aux Droits ».

Le PAD 15 a tenu un stand d'information lors de la Journée des victimes et a participé à une journée d'information sur la santé au Centre d'Information Droit des Jeunes, au forum des associations et à un groupe de travail les dispositifs juridiques de protection des femmes victimes de violence.

Développement du partenariat :

De nouvelles conventions ont été signées, comme celle avec la DISP et la DDCS pour 5 places d'aménagement de peine, ou la convention triennale avec l'Agence régionale de santé pour l'Action de lutte contre la toxicomanie pour les sortants de prison, au CHRS la Phare, avec la direction de l'administration pénitentiaire pour le Numéro Vert.

Au Phare une charte de coopération a été signée avec une association locale en addictologie, et un partenariat formalisé avec les épiceries sociales du secteur et le CCAS de la ville.

Les évaluations externes

Les CHRS de l'Arapej devaient transmettre à l'autorité de tarification les évaluations externes des établissements avant la fin de l'année.

L'évaluation externe a été introduite par la loi 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Obligatoire tous les 5 ans, elle porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services au regard des missions imparties et des besoins et attentes des populations accueillies. Comme le prévoit la loi, l'Arapej a choisi un organisme habilité, le cabinet Pluriel, qui est intervenu dans tous les CHRS de l'Arapej ; la mission a démarré au mois de novembre 2014 et les rapports ont été transmis aux autorités de contrôle fin mars 2015. Les consultants se sont appuyés sur une base documentaire (évaluations internes, rapports d'activités, dossiers des usagers...) et ont interrogés les professionnels (questionnaires et entretiens), des usagers et des partenaires en entretiens individuels.

En conclusion les cinq rapports d'évaluation indiquent que les établissements semblent offrir une prestation de qualité, pertinente dans ses caractéristiques, efficiente au dire des usagers, cohérente au travers de la confrontation des différents points de vue. La dynamique d'amélioration continue de la qualité a été initiée dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002, mais reste à poursuivre compte tenu de l'importance des chantiers menés en parallèle en soutenant l'appropriation des professionnels des recommandations de bonnes pratiques. Une modification conséquente de l'organigramme hiérarchique associatif a été initiée récemment. Celle-ci doit aboutir à l'élaboration d'un organigramme signifiant le niveau de responsabilité actuel des cadres intermédiaires, leur articulation avec la direction de pôle et la déclinaison du fonctionnement hiérarchique et fonctionnelle pour chaque CHRS. L'Arapej devra aussi mettre en cohérence les modes de participation collective des usagers dans ses différents supports documentaires dans une perspective transversale à l'ensemble de l'ARAPEJ.

Chaque établissement est invité à mettre en place un plan d'action qui servira de support pour l'évaluation interne qui relève d'une démarche d'amélioration continue.

Journée annuelle

La journée annuelle des salariés, des bénévoles et des adhérents s'est tenue le 6 juin 2014 à Draveil. Cette journée a permis de mieux se connaître en décroissant les territoires et les activités par des rencontres et des échanges, mais aussi un temps d'information collective permettant de revenir sur l'activité de l'Arapej en 2013 et les projets de 2014. Le CASP était présent à travers son directeur général et son vice-président pour une présentation de leur association et pour répondre aux questions sur ses activités.

Un comité composé de représentant de quasiment tous les services et d'administrateurs avait préparé la journée, notamment en élaborant un quiz qui a été proposé aux ateliers de l'après-midi permettant à chacun de se pencher sur les ressources de l'association, ses services et son environnement « justice/prison ». L'analyse des réponses aux 25 questions posées ont révélé une relativement bonne connaissance de l'Arapej. Des bons d'achat ont été remis aux participants de l'équipe gagnante et ceux-ci ont décidé de les offrir aux résidents de l'établissement dont était issue l'utilisateur participant à cet atelier.

La journée a réuni près de 130 personnes autour du thème de la liberté d'expression, individuelle et collective à l'Arapej. Le sujet a été abordé le matin avec les interventions de Cécile Brunet-Ludet, magistrate et de Didier Giroud, consultant qui ont présenté leur intervention en milieu carcéral sur l'expression des détenus dans le cadre de la conférence de consensus, l'outil participatif « Forum locaux » pour les salariés et usagers, et un projet de participation numérique, ainsi que Francis Fehr, réalisateur et bénévole du Numéro vert.

Les ateliers de l'après-midi ont permis de confirmer que la participation et l'expression des usagers constituent des leviers importants pour l'insertion et des outils adaptés pour la gestion des établissements. Les participants ont exprimé leur souhait de développer les temps informels d'échange (le collectif étant inhibant), de trouver des espaces et des moments

propices à l'expression et à la convivialité, de donner un caractère ludique aux groupes d'expression, et de donner du temps aux usagers pour qu'ils se connaissent entre eux, qu'ils comprennent le fonctionnement et les objectifs de l'Arapej.

Pour ce qui concerne la liberté d'expression des salariés, il a été rappelé aux salariés qu'il s'agit d'une obligation légale et conventionnelle. La restitution des ateliers a révélé une attente d'amélioration de la transversalité, de favoriser l'enrichissement des nouveaux salariés par les anciens, de diffuser une parole écrite pour affirmer le sens de l'action, d'organiser des espaces d'information et d'expression et d'organiser des réunions avec l'ensemble des salariés des services plus régulièrement.

Poursuite des travaux de rapprochement avec le CASP

Via, le journal interne de l'Arapej, en octobre 2014, a permis d'informer tous les salariés des travaux de rapprochement avec l'association CASP.

Le CASP et l'Arapej ont choisi de coopérer pour mieux répondre aux évolutions des besoins des publics. L'objectif du regroupement est d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires à travers un projet d'ensemble s'appuyant sur un maillage territorial et des complémentarités de compétences et d'activités et par là même d'être levier d'innovation et d'assurer la performance économique. Ensemble, les deux associations ont l'ambition de développer la cohésion sociale notamment à travers le bénévolat, d'intensifier leur expertise sur les publics spécifiques, et de favoriser une solidarité active entre les personnes accueillies.

Les chefs de service RSA se sont rencontrés pour organiser des groupes de travail inter équipes qui ont permis de recenser ce qui existe dans les services, de faire émerger ce que les travailleurs sociaux et les conseillers en insertion professionnelle souhaitaient mettre en place. Un groupe sur « l'accompagnement individuel », l'autre sur « le collectif comme support de l'accompagnement individuel » se sont réunis pour faire émerger des propositions communes. Ainsi, les réponses au marché public ont été élaborées à partir des expériences et des savoirs faire de terrain.

Le rapprochement entre le CASP et l'Arapej pourrait prendre la forme d'une absorption de cette dernière à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de l'avis des institutions représentatives du personnel, des conseil d'administration qui élaboreront un traité de fusion et bien entendu de l'assemblée générale de l'association qui se réunira en temps voulu.

Fermeture et restriction de service

Le 14 novembre 2014 le Conseil d'administration a décidé de restreindre le budget du N° Vert et l'arrêt d'activité des chantiers d'insertion. En effet l'IAE n'avait comme prévisionnel de produit pour 2015 que 70 000 € (dont 30 000 € en chantiers internes) alors la production vendue attendue était de 273 000 €. Pour l'IAE, le Conseil d'administration s'est appuyé sur le rapport Inserdiag commandité auprès de la FNARS et qui a révélé un certain nombre de faiblesses (équipe de permanents trop importante, chiffre d'affaire insuffisant, absence de financeurs territoriaux).

Le Pôle Hébergement / Logement

Objectifs de l'hébergement : accueillir, héberger et accompagner et orienter vers un logement pérenne ou dispositif adapté toutes personnes sous main de justice, sortant de prison ou en difficultés sociales, en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

L'hébergement à l'Arapej représente 380 places sur 125 appartements, hôtels et 3 internats.

CHRS et stabilisation Arapej 92

Rappel historique : Le CHRS ARAPEJ 92 a été créé en 1976. Les 4 places de stabilisation ont été créées en 2009, après une première expérience en 2008.

Capacité de 33 places dont 29 en CHRS et 4 en stabilisation (subvention). L'hébergement s'effectue en appartements autonomes, éclatés et partagés (2 T3 pour la stabilisation, 6 T4, 4 T3, 3 T1 pour le CHRS) Châtenay-Malabry, Antony, Fontenay aux Roses, Plessis-Robinson.

Public accueilli : des hommes sortants de prison ou sous main de justice, âgés au moins de 18 ans.

Nombre de personnes accueillies en 2014 : 38 en CHRS et 7 en Stabilisation.

Typologie du public : homme, âge moyen 40 ans en CHRS (dont 2 personnes de +55 ans) et en stabilisation : 35 ans. Le taux d'occupation du CHRS est de 89%, et pour la stabilisation de 91%.

Durée moyenne de séjour : CHRS : 701 jours pour le CHRS et pour la stabilisation de 437 jours.

Appartements de coordination thérapeutique (ACT) Arapej 92

Rappel historique : le service ACT ARAPEJ 92 a été créé en 1991 : 6 places en appartements relais. En 2008, 4 places de plus, puis en 2010, création de 15 places supplémentaires. Soit un total de 25 places, effectives en mai 2014.

Objectif (circulaire du 30/10/2002) : « Les appartements de coordination thérapeutique sont des structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion...) et l'aide à l'insertion sociale. ».

Public accueilli : des femmes et/ou des hommes isolés, malade du VIH, co-infectés ou non par un virus des hépatites, ou atteintes par d'autres pathologies chroniques et invalidantes nécessitant une coordination des soins. 5 places sont attribuées à des sortants de prison ou personnes sous main de justice. Nombre de personnes accueillies en 2014 : 28, âge moyen 38 ans, 11 femmes, 15 hommes (dont 2 enfants), avec un taux d'occupation de 94.74 % et une durée moyenne de séjour de 545 jours.

Faits marquants : les ACT se sont ouverts à d'autres pathologies et le public accueilli s'est féminisé (ouverture d'un appartement partagé de femmes).

En 2014 l'équipe pluri disciplinaire s'est étoffée, avec l'arrivée d'une infirmière et la mutualisation de l'accompagnement avec les travailleurs sociaux du CHRS.

Le PHARE Arapej 91 (Sainte Geneviève des Bois)

Rappel historique : à l'initiative de l'ASF (Association Solidarité Fleury) la Résidence Le Phare a ouvert le 1er juillet 1998 après avoir obtenu son agrément en 1997.

Capacité d'accueil : 61 places réparties comme suit :

- CHRS (ouvert en 1998) : capacité de 36 places pour sortants de prison. Public accueilli en 2014 : 79 personnes.
- Stabilisation (ouvert en 2006) : capacité de 10 places. Ce dispositif héberge essentiellement des hommes isolés orientés par le SIAO. Public accueilli en 2014 : 25 personnes dont 6 couples, 1 femme isolée et 12 hommes isolés.
- Hommes Battants (ouvert en 2007) : Capacité de 3 places. Public accueilli en 2014 : 12 hommes isolés. Aucune orientation d'auteur de violence conjugale. Le SIAO urgence oriente donc des hommes en situation d'exclusion sociale.
- Aménagement de peine (ouvert en décembre 2008) : Capacité de 5 places. Public accueilli en 2014 : 11 hommes isolés. Age moyen : 30 ans.
- Urgence (ouvert en juillet 2013) : Capacité : 7 places. Public accueilli à compter de juillet 2014 : 9 personnes (5 hommes isolés et 2 couples). Le SIAO urgence est l'unique orienteur.

Résidence Le Rebond Arapej 91 (Draveil)

Rappel historique : suite à un appel d'offre du Conseil Général de l'Essonne et de la DDASS (DDCS), l'Arapej a été retenu pour reprendre au 1^{er} janvier 2007 les activités d'un Hôtel Social conventionné par le Conseil Général de l'Essonne pour ensuite le transformer en CHRS le 04 mars 2008.

Public accueilli : femmes majeures - la moyenne d'âge pour 2014 varie entre 26 et 39 ans - en situation de grande précarité, ayant avec elles au moins un enfant âgé de plus de trois ans. Dans le cadre d'une fratrie, il est envisageable d'accueillir des enfants de moins de trois ans. La durée de l'accueil est de 3 mois renouvelable, en PHU et de 6 mois renouvelable en CHRS/relais, à partir du moment où la famille adhère aux objectifs de l'accompagnement social.

- en CHRS/relais : 68 personnes dont 22 femmes, 4 hommes et 42 enfants ont été accueillis sur le dispositif, pour un taux d'occupation global de 100,00%.
- Sur les places d'urgence : 40 personnes dont 16 femmes, et 24 enfants ont été accueillis sur le dispositif, pour un taux d'occupation global de 99,46%.

Un bilan positif : 12 familles sur 16 sont sorties en bail direct, 1 vers solibail, 1 en bail privé et 2 fins de contrat ou autres. Les chiffres de l'année montrent qu'il existe une forte volonté de la part de tous les professionnels de la résidence le Rebond à travailler en réseaux partenariaux et à inscrire les familles pour un départ en bail public.

Illustration Mme B est arrivée en France, seule, en Octobre 2012. Après avoir quitté le pays où elle résidait depuis de nombreuses années, avec son mari et ses 2 enfants, elle est venue s'installer dans la famille de sa tante, en Essonne, espérant trouver plus facilement un emploi en France.

Il était convenu que son mari la rejoigne avec les enfants, dans l'objectif que tous puissent s'établir en France de manière durable. Tous trois ont donc retrouvé Madame en Janvier 2013 mais Monsieur a finalement préféré repartir, laissant à Madame, la charge de leurs deux enfants. Mme B a dû faire appel au 115 et rencontrer une assistante sociale de la MDS. Le 12 août 2013, le SIAO adressa leur candidature au CHRS Le Rebond. L'objectif premier tenait dans la scolarisation des enfants et à tout mettre en œuvre d'un point de vue administratif pour que les droits de Madame soient ouverts, notamment, au regard de la CAF. Mme B, qui avait travaillé chez des particuliers pour le compte d'une association d'intérim, les mois précédents, avait été contrainte d'arrêter du fait de l'instabilité de son hébergement et de ses obligations vis-à-vis de la prise en charge de ses enfants. Il était donc question d'instaurer une organisation lui offrant la possibilité de reprendre son activité et de se garantir ainsi des revenus. Grâce à l'insertion de Mme B, notamment sur le plan

professionnel, la famille fut relogée le 21 août 2014 sur un T3 en Essonne. Ainsi, les enfants ont pu conserver le repère de leurs établissements scolaires respectifs.

Belle Etoile Arapej 91 (Athis-Mons)

Rappel historique : l'ARAPEJ a repris la gestion de l'activité de la « Résidence Belle Etoile » depuis le 1er janvier 2008, suite au retrait de la congrégation.

Capacité : 51 places dont 40 en CHRS et 11 places d'urgence. L'établissement fonctionne en internat ainsi qu'en appartements éclatés pour les places d'urgence.

Public accueilli : en 2014, sur 89 personnes accueillies, 50% n'avaient aucune ressource provenant d'activité salariale. La moyenne d'âge est de 26-35 ans sur l'urgence et les stabilisations, elle est de 35-45 ans sur le CHRS. Le taux d'occupation est de 98% sur l'ensemble des dispositifs.

Fait marquant : le site faisant l'objet d'une expropriation car il se situe sur le trajet du futur tramway, un projet de relogement du CHRS a été organisé par la commune d'Athis-Mons avec le bailleur Valophis. Les locaux comprenant des bureaux pour l'ensemble de l'équipe, un espace collectif pour les usagers et 32 chambres individuelles devraient être livrés en octobre 2015.

Arapej 75

Rappel historique : création de 20 places en 1984, rattachement de 7 places en 2005 et extension de 20 places en 2009.

Capacité de 47 places dont 20 places en CHRS et 27 places dont 3 places en PE (placement extérieur) sur le dispositif d'urgence en chambres d'hôtel (39) et 3 appartements partagés (8 personnes).

Public accueilli : personnes sorties de détention depuis moins de 6 mois et personnes bénéficiant d'un aménagement de peine

Profil :

- hommes isolés sans domicile, âge moyen 35 ans,

Éléments d'activité :

105 présents, 56 admissions, 59 sorties, durée moyenne de séjour de 293 jours, taux d'occupation de 100 %.

Evolutions envisagées : continuer l'amélioration du parc d'hébergement (captation de nouveaux appartements, recherche de nouvelles places d'hôtel), développer la participation des résidents (questionnaires, ateliers débat, conseil des résidents).

Actions significatives : développement d'actions collectives animées par les services RSA et Hébergement (petits déjeuners, atelier débat, informations collectives thématiques).

CHRS Arapej 93

L'activité hébergement regroupe 3 dispositifs distincts pour un total de 57 places.

Hébergement en CHRS : capacité d'accueil de 37 places. L'hébergement est proposé en pavillon de 4 à 8 personnes, en appartement de 2 ou 3 chambres individuelles ou en studio.

Public accueilli : 51 personnes ont bénéficié d'une prise en charge en 2014. 9,8 % ont plus de 55 ans.

Résultats 2014 : 29 personnes ont quitté le CHRS durant l'année 2014.

Particularité : l'ARAPEJ 93, dont la mission première est la réinsertion des détenus (via le placement extérieur) et des sortants de prison (via le CHRS), a mis en place des rendez-vous d'admission pour les détenus permissionnaires. Le but est de préparer un possible hébergement à leur sortie dans nos services. Pour cette action, un lit est réservé aux permissionnaires. Cela permet d'accueillir des détenus, en majorité des longues peines pour

une période pouvant aller jusqu'à 5 jours week-end exceptés. Sur l'année 2014, nous avons reçu 3 personnes.

Origine des demandes : 63 % des demandes d'hébergement proviennent des SPIP de milieux ouverts et fermés, 23,5% ont bénéficié d'un maintien de prise en charge par l'Arapej 93 à l'issue de leur mesure de placement à l'extérieur notamment dans le cadre de leur liberté conditionnelle. En effet, dans un souci de continuité des services, l'ARAPEJ 93 favorise l'admission des personnes accueillies précédemment sur le service du placement extérieur. Ainsi, l'accompagnement engagé peut se poursuivre, l'emploi peut être maintenu et la personne ne subit pas une nouvelle rupture dans son parcours.

Hébergement MILDECA Arapej 93

Objectif : proposer un hébergement de trois mois renouvelable à 8 résidents usagers de drogues connus de la justice ou sortants de prison sans mesure. Les prises en charge éducatives, psychologiques et d'emplois permettent à la personne d'établir son projet personnalisé avec comme objectifs de privilégier l'accès aux soins, d'offrir un hébergement adapté, aider matériellement en fonction des ressources, d'accompagner la personne dans des démarches administratives, et l'accès aux droits et de proposer un réapprentissage à la vie active professionnelle. Pour atteindre cet objectif, un atelier interne de rénovation d'appartements permet aux usagers d'être en situation de travail à mi-temps dans un contexte privilégié.

Public accueilli : 13 personnes ont été reçues en 2014.

Résultats 2014 : le taux occupationnel s'élève à 77,88 % et une durée moyenne de séjour de 175 jours.

L'hébergement est de 3 mois renouvelable, cependant 8 % des personnes accueillies l'ont été moins de trois mois, 31 % de trois à six mois, 8 % entre six mois et un an, et 56 % plus d'un an ; 5 personnes sont sorties du service en 2014 : 1 personne est partie vers une location, 1 personne a été incarcérée, 1 personne en logement de fortune et 2 personnes n'ont pas donné de nouvelles.

Placement extérieur (PE) Arapej 93

Rappel historique : créée en 1995, cette action propose une réelle alternative à l'incarcération et permet à l'équipe d'assurer une prise en charge socio-éducative.

Objectif : par convention avec l'Administration Pénitentiaire, l'action permet à 12 personnes sous écrou d'effectuer leur peine en dehors de la prison. Pour bénéficier de cette mesure, les condamnations ne peuvent excéder 2 ans et sont d'un minimum de 6 mois. Ouvert 365 jours par an, hébergement est proposé en appartement ou maison collective. Les personnes en PE sont positionnées sur le chantier d'insertion de l'ARAPEJ 93 sauf projet professionnel particulier.

Assignés à résidence dans des appartements ou des pavillons loués par l'association, les usagers s'engagent à respecter un cadre horaire d'entrée et de sortie défini par le Juge de l'Application des Peines.

Public accueilli : 30 personnes ont été reçues en 2014.

Résultats 2014 : taux d'occupation 76,63 %, avec une durée moyenne de séjour de 149 jours.

A l'issue de la mesure de placement extérieur 18 personnes sont sorties en 2014 : 6 % des usagers sont locataires ou propriétaires, 17 % des usagers retournent en famille, 39 % sont orientés vers un foyer ou centre d'hébergement, 22 % repartent en détention et 17 % inconnu.

Arapej 94

Rappel historique : l'ARAPEJ a repris l'activité des foyers Matter en Janvier 2008.

Capacité : 49 places en CHRS dont 3 places pour les personnes en Placement Extérieur : 10 appartements éclatés de 3 places chacun sur la ville de Créteil, 1 pavillon de 4 places à Vitry-sur-Seine, 8 studios et 7 chambres d'hôtel sur Choisy -le-Roi.

Public : Le Service Hébergement de l'ARAPEJ 94 accueille et héberge principalement des personnes placées sous-main de justice, ou sortant de détention, en appartements, studios et hôtels.

Personnes de sexe masculin exclusivement, de 20 à 55 ans, isolés, 85 personnes ont été accueillies en 2014 pour un taux d'occupation de 94.30%.

Illustration: Monsieur C a été accueilli au CHRS 94 en mai 2011 après une incarcération. Il est bénéficiaire de l'AAH. Il adhère très vite à l'accompagnement proposé et suit les objectifs de travail mis en place : démarches professionnelles, démarches administratives et l'accès aux droits, respect des obligations judiciaires. Durant ces trois ans de prise en charge Monsieur a suivi toutes ses obligations judiciaires et ses rendez-vous avec son référent de l'ARAPEJ. Il est inscrit comme demandeur de logement et a fait un dossier DALO. Au vu de la situation de Monsieur il va vite être positionné à l'AVDL en début d'année 2013 ou une rencontre avec le service a eu lieu pour appuyer sa demande de logement. En octobre 2013, il a eu une proposition de logement mais celui-ci a refusé l'offre car la ville ne lui convenait pas et ne faisait pas partie de ses demandes. En décembre 2013 Monsieur C ne souhaite pas renouveler son AAH et ne perçoit alors plus que le RSA. Il obtient un CDD d'un an de janvier à décembre 2014. Le 23 juillet 2014 Monsieur C s'est vu attribuer un logement par l'AVDL. La signature du bail s'est faite début août 2014.

Les Résidences Sociales Arapej 91

Rappel historique : Après la dissolution de la Société Anonyme d'HLM « Logement Pour Tous » au 1^{er} janvier 2008, puis de l'association Logotel, l'association Arapej a repris la gestion de ces résidences depuis le 1^{er} novembre 2011 données en location par l'Opievoy propriétaire des immeubles.

Objectif

Créées en 1994 (*décrets du 23 décembre 1994, complétés par ceux du 23 décembre 1995*) les Résidences Sociales ont pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire. Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, les familles monoparentales, etc....

Pour habiter dans une Résidence Sociale, les résidents payent une redevance mensuelle qui comprend le loyer et les charges (la consommation d'eau et d'électricité, le chauffage collectif, les assurances, etc.), et des prestations telles que le blanchissage des draps, les équipements et les meubles mis à disposition dans le logement.

Capacité : Le dispositif comprend au total 85 logements dont 4 en réfection soit 184 places réparties.

Public

Personnes isolées, familles monoparentales, ménages avec ou sans enfant en situation de précarité.

Activité

Au 1er janvier 2014 les Résidences Sociales ont rejoint le Pôle Hébergement / Logement.

Au regard des difficultés rencontrées en termes de gestion locative et de vacances de logements, de dettes locatives importantes, de gestion du patrimoine... l'association Arapej a demandé fin 2013 auprès de l'opérateur Essonne-Active à bénéficier d'un DLA (*Dispositif Local d'Accompagnement, financé par des collectivités territoriales, l'Etat, le Fonds Social Européen...*) pour être accompagné afin de redresser la gestion du dispositif Résidences

Sociales. Cet accompagnement d'une durée de 10 jours a été menée durant le 1^{er} semestre 2014 par la Scop-SA Oxalis. L'auditeur a révélé que « les mesures prises par l'Arapej permettent d'envisager sous de meilleurs augures la poursuite de la gestion des Résidences Sociales ». Différentes préconisations ont été réalisées, d'autres sont en cours de réalisation permettant un retour progressif à l'équilibre de ce dispositif. Quelques exemples d'actions menées en 2014 :

- contrôle / audit des travaux d'entretien du bâti à réaliser (*chauffage / VMC...*), charges énergétiques pour éviter les surcoûts : état prévisionnel permettant de mieux contrôler les travaux (charge sera partagée avec le propriétaire Opievoy). Mise en place d'un « Carnet d'entretien ». Mise en place auprès des résidents d'actions de sensibilisation à la maîtrise des charges énergétiques,
- mise en place d'un tableau de bord permettant de prévenir et de gérer les contentieux,
- accompagnement de familles assuré par une structure partenaire financée par l'AVDL,
- amélioration de la gestion locative : meilleure utilisation du logiciel Brédéa, suivi du tableau de bord réduisant ainsi la durée de vacance des logements,
- contrôle de gestion renforcé : le cadre de gestion de l'Arapej a apporté son aide jusqu'à la fin de l'année 2014.
- départ de l'ancienne responsable fin juillet 2014 et embauche d'un chargé de mission / responsable début août.

Nombre de personnes accueillies pour l'ensemble du dispositif : 161

- Résidence Sociale Juvisy : 36 personnes
- Résidence Sociale Vigneux : 31 personnes
- Résidence Sociale Yerres : 30 personnes
- Résidence Sociale Saint-Pierre-du-Perray : 63 personnes
- Résidence Sociale Pierre-Guilbert : 1 personne

Moyenne d'âge : 34 ans

Durée du séjour : entre 6 mois et 14 ans (*pour 2 foyers*) / 17 ans (*pour une 1 résidente*)

Nombre de personnes entrées : 28, dont 7 hommes et 21 femmes,

Nombre de personnes sorties : 25, dont 9 hommes et 16 femmes.

Le Pôle insertion

Le service RSA

Rappel historique :

L'Arapej a une convention avec la ville de Paris pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis 1995, puis en marché public depuis 2006, reconductible tous les quatre ans depuis 2012.

Objectif : Aider les personnes dans leur parcours d'insertion dans le but de sortir du dispositif RSA soit par l'emploi, l'activité économique ou l'ouverture de droits sociaux (retraite, AAH, ASSEDIC...).

Public :

- Allocataires du RSA, âgés de plus de 50 ans et/ou depuis plus de 3 ans dans le dispositif habitant les 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.
- Allocataires du RSA sortant de détention ou sous main de justice résidant sur tout Paris et allocataires du RSA parisiens, très désocialisés, sans domicile fixe.

Capacité d'accueil : 500 personnes accompagnées (en file active) :

- Marché Justice et/ou SDF : 6 lots de 50 soit 300 allocataires.

- + Plus de 3 ans dans le dispositif et/ou plus de 50 ans : 2 lots de 100 personnes soit 200 allocataires.

Résultats 2014 : 661 foyers pris en charge, dont 35 familles : 399 sur le marché Justice/SDF dont 370 justice et 262 pour le public généraliste.

2 668 rendez-vous de suivis réalisés. 218 sorties positives.

Le service IAE 93

Ce service Insertion par l'Activité Economique a dû interrompre ses activités au 31 décembre 2014 du fait d'une insuffisance de commandes de chantiers extérieurs entraînant un déficit structurel.

Historique :

Depuis sa création, en 2001, le service IAE de l'Arapej accueille des personnes sous main de justice, notamment les personnes hébergées dans le service PE de l'Arapej 93.

Objectif : permettre à des personnes sous main de justice d'intégrer rapidement la marché du travail par l'intermédiaire d'un contrat d'insertion.

Particularité : la proximité des équipes professionnelles des dispositifs hébergement et insertion de l'Arapej 93 permet une connaissance plus rapide des dossiers, facilitent les démarches, la circulation d'information. Cet aspect doit être renforcé et consolidé.

Moyens :

L'Arapej dispose de deux habilitations ACI sur les secteurs du bâtiment et des espaces verts.

Les contrats proposés sont des C.U.I/CAE (contrat unique d'insertion), renouvelables plusieurs fois, permettent d'accompagner la personne accueillie pendant une durée adaptée à son parcours. Le suivi professionnel est assuré en interne par une chargée d'insertion ainsi qu'un formateur en technique de recherche d'emploi.

Activité 2014 :

31 personnes ont signé un contrat d'insertion avec l'Arapej (10 personnes en PE, 7 sur le CHRS et 10 extérieurs). 12 sont sorties sur des emplois supérieurs à 6 mois, 6 en CDD inférieurs à 6 mois. L'activité s'est appuyée sur deux chantiers bâtiment (Eiffage et Calcia) et un chantier espace vert (SNCF). Quelques travaux en interne à l'Arapej ont été également réalisés.

En juin 2014, dans le but de relancer les activités de l'IAE, la Direction Générale de l'Arapej a mis en place un plan de sauvegarde, afin d'identifier les fragilités des chantiers et d'anticiper les risques, de formaliser les éventuelles actions à mettre en œuvre, d'optimiser les activités de l'insertion des salariés IAE et de prévoir un plan de développement cohérent, productif. Ce plan de sauvegarde prévoyait le développement de la clientèle, l'optimisation de l'insertion des salariés, une étude juridique sur l'évolution des contrats CDDI et les possibilités d'ajustement, le développement des subventions, la sécurisation des chantiers en cours et anticipation sur d'éventuelles reconductions, la valorisation du service par une plaquette de communication, le développement des chantiers interne à l'Arapej, le développement du partenariat, la révision des coûts des devis proposés, et un état des lieux des ressources matérielles.

Parallèlement une étude confiée à la FNARS a révélé une équipe de permanents plus importante que la moyenne, un chiffre d'affaire insuffisant, un manque de subvention, et une politique tarifaire ne permettant pas de développement. Dans ces conditions les chantiers ne pouvaient se maintenir sans mettre en danger l'association, le service n'assurant ni l'équilibre de l'année en cours, ni le prévisionnel 2015.

Le Pôle droit et justice

Le Numéro Vert Arapej

Rappel historique : le Numéro vert a été créé en 1998 dans le but de répondre aux besoins d'information des familles confrontées à l'incarcération d'un proche. Son fonctionnement est anonyme et confidentiel.

Objectif : Numéro vert d'information juridique et sociale et d'aide pour les personnes incarcérées et leurs proches.

Public : en 2014, 94% des appels proviennent de personnes détenues dans des établissements pénitentiaires de métropole et d'outre-mer, dont 97 % d'entre eux sont des hommes. Les femmes représentent par contre 82% des appels des proches de détenus. Parmi les appelants qui ont précisé leur âge, 54% ont moins de 30 ans.

Activité en chiffres : en 2014, le Numéro vert a répondu à 10 926 appels et traité 12 296 demandes dont 63% ont porté sur la situation pénale et la vie en détention et 19% sur la réinsertion. 95,5% des appels proviennent de la détention (contre 94% en 2013). Le nombre d'appels passés de la détention vers le Numéro vert est resté stable avec 107 450 en 2014, confirmant la forte demande d'information de la population carcérale. Parmi les appels extérieurs, la part des familles et proches des personnes incarcérées représente désormais 3,4 % en 2014 (contre 4,2 % en 2013).

Le service a par ailleurs reçu 77 courriers de personnes incarcérées, envoyé 253 courriers et répondu à 30 courriels de familles.

Point d'accès au Droit Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91)

Rappel historique : en février 2000 a eu lieu l'ouverture du Point d'accès au Droit (PAD) de la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis qui sera le premier PAD pénitentiaire institué par l'association ARAPEJ.

Il a été mis en place par une convention constitutive de création signée en décembre 1999 entre le Comité Départemental d'Accès au Droit (CDAD), le Procureur de la République d'Evry, le Barreau de l'Essonne, l'Administration Pénitentiaire et l'ARAPEJ. Suite au renouvellement de la convention en 2009, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a intégré les membres du comité de pilotage, comité sous l'autorité duquel le PAD est placé.

Objectif : développer la politique d'accès au Droit en détention et de rendre accessible le droit aux personnes incarcérées à la maison d'arrêt. Les juristes du Point d'accès au Droit délivrent des informations juridiques dans tous les domaines de droit (administratif, social, civil) à l'exception de la matière pénale. Ces informations sont données au cours d'entretien individuel ou lors d'atelier collectif. Ils accompagnent également les personnes détenues dans leurs démarches administratives et juridiques.

Public : au cours de l'année 2014, le PAD a reçu 5 631 demandes d'entretiens ou d'informations juridiques. Ces demandes proviennent essentiellement des personnes détenues (61%) ou des CPIP (21%). Le profil type de personnes reçues en entretien correspond à un homme, condamné, âgé de 26 à 40 ans, de nationalité étrangère (53%) et originaire essentiellement de Paris (26%).

Activité en chiffres : 1 417 entretiens individuels (dont 526 de suivi) se sont déroulés sur l'année 2014, 1 439 réponses courrier ont effectuées et 804 personnes ont été concernées par les informations collectives. Les domaines de droit traités par le PAD sont majoritairement le droit des étrangers, le droit administratif, la famille et les informations sur l'aide juridique. Le PAD travaille en étroite collaboration avec la PJJ, le SPIP, la mission locale, le délégué du défenseur des droits et l'association APCE 91.

Permanences spécialisées en droit des étrangers Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91)

Rappel historique : Les permanences en droit des étrangers ont été mises en place dans le cadre d'un partenariat entre l'association ARAPEJ et le Comité Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne (CDAD). La mission a pris fin le 30 septembre 2014.

Objectifs : le développement de la politique d'accès au droit des personnes de nationalité étrangère incarcérées au sein de la maison d'arrêt, par le biais de permanences gratuites d'information juridique. Le champ de compétence visé par la convention couvre « le domaine exclusif du droit des étrangers, du droit d'asile et du droit de la nationalité ». L'objectif est de répondre à la forte demande en droit des étrangers dont fait l'objet le PAD de Fleury-Mérogis. La mission a été assurée par une consultante en accès au droit à raison de 21 heures hebdomadaires de présence sur le site (0,6 ETP).

Activité en chiffres : le PAD filtre et oriente vers la permanence spécialisée. 872 demandes ont ainsi été orientées vers la permanence en 2014. Celles-ci émanent principalement des personnes incarcérées (51%) et du SPIP (32%). La majorité des personnes ayant eu recours à la permanence sont des hommes, condamnés, âgés de 26 à 40 ans.

Point d'accès au droit Maison d'arrêt des Hauts de Seine (92)

Rappel historique : la Maison d'arrêt de Nanterre est le seul établissement pénitentiaire du département des Hauts de Seine. La convention donnant gestion à l'Arapej du PAD de la maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine date du 18 décembre 2006 et a été renouvelée par un avenant en date du 11 décembre 2009. Un financement du SPIP 92 a permis d'augmenter le temps de travail du consultant en poste (passage de 21h à 25h).

Objectifs : fournir aux détenus une information sur toutes questions juridiques, à l'exception du droit pénitentiaire et des affaires relevant de la situation pénale à l'origine de l'incarcération. Un consultant assure cette fonction à raison de 28 heures hebdomadaires de présence sur le site (0,8 ETP).

Activité en chiffres : en 2014, le PAD a fait l'objet de 2104 demandes, a effectué 579 entretiens individuels (295 en 2013), a envoyé 313 courriers, a traité 1 313 questions juridiques et reçu 241 personnes en informations collectives. Les domaines de droit traités par le PAD sont majoritairement le droit des étrangers (35%), la citoyenneté (13%), le droit de la famille (10%), l'aide juridictionnelle et la commission d'office (14%).

57% des saisines proviennent directement de la personne incarcérée et 21% des CPIP. Le PAD travaille en étroite collaboration notamment avec la PJJ et le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP). Le PAD aide également le détenu dans ses démarches administratives : dossiers de surendettement, cartes nationales d'identité, déclarations de revenus, allocations adultes handicapés...

Point d'accès au droit Etablissements pénitentiaires du Seine et Marne (77)

Rappel historique : le Point d'Accès au Droit au sein des établissements pénitentiaires de Seine et Marne a été créé par la convention, signée le 30 janvier 2006 entre le Conseil départemental de l'Accès au Droit de Seine et Marne (CDAD 77), le Tribunal de Grande Instance de Melun, le SPIP du 77 et les différents établissements pénitentiaires de Seine et Marne.

Objectif : fournir aux détenus une information sur toutes questions juridiques, à l'exception du droit pénitentiaire et des affaires relevant de la situation pénale à l'origine de l'incarcération. La mise en œuvre de ces missions passe par trois types d'interventions : des entretiens individuels sur demande des personnes incarcérées ou sur signalement des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ou d'autres organismes intervenants en détention ; des informations collectives sur des problèmes récurrents de droit rencontrés par les personnes placées sous main de justice ; et un accompagnement et suivi des demandes (constitution des dossiers administratifs permettant aux personnes détenues de faire valoir leurs droits).

Le PAD 77 est composé de trois établissements pénitentiaires :

. L'établissement Pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers reçoit une population pénale composée de 800 hommes d'une moyenne d'âge de 30-35 ans.

. Le centre de Détention de Melun reçoit une population pénale composée de 300 hommes d'une moyenne d'âge de plus de 40-50 ans.

. Le centre Pénitentiaire de Réau reçoit une population pénale composée de 800 hommes et femmes d'une moyenne d'âge de plus de 25-35 ans.

Activité en chiffres : en 2014 le PAD 77 a reçu 3 357 demandes (dont 24% de personnes déjà connues du service). 24,6% des demandes provenaient d'un public féminin. 47% des personnes qui ont saisi le PAD étaient âgées de 26 à 40ans et 38% de 41 à 60 ans. 58 % étaient de nationalité française. Les principaux domaines de droit traités en 2014 étaient le droit des étrangers (20%), le droit de la famille (13%) et l'aide juridictionnelle (13%). 1 629 entretiens individuels ont été réalisés et 936 courriers juridiques envoyés.

Référent hébergement logement (RHL) Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91)

Objectif : favoriser l'accès des personnes détenues à l'hébergement et au logement en permettant la transition entre la fin de détention et le retour à une vie dans la cité, afin de faciliter l'insertion sociale et éviter la récidive. Le Référent Hébergement travaille en partenariat avec différents acteurs, notamment le SPIP, la Mission Locale et les SIAO. Le poste est occupé par une salariée à temps plein. Le poste est financé par l'Etat (DDCS et Préfecture).

Activités en chiffres : au cours de l'année 2014, 279 personnes ont été signalées au Référent Hébergement (47 en 2013), le plus souvent par l'intermédiaire du SPIP. Le profil type de la personne signalée est un homme de moins de 30 ans, de nationalité française. Souvent, cette personne est isolée, sans emploi et sans ressources, et connaît déjà la détention. Seulement 5% des personnes signalées disposaient d'un logement autonome avant leur incarcération, 28% vivaient chez un tiers et 49% étaient sans domicile fixe. 38% des personnes signalées ont pu intégrer une structure à leur sortie de détention, dont 25% en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Sur les 217 dossiers traités 38 % ont intégré une structure à leur sortie de détention.

Référent droits sociaux (RDS) Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91)

Rappel historique : financé en partie par l'Etat et le SPIP de l'Essonne, le poste a été mis en place le 16 septembre 2013.

Objectif : collaborer avec le SPIP de l'Essonne pour la mise en œuvre de la procédure de délivrance et de renouvellement des Cartes Nationales d'Identité pour les personnes détenues au sein de la maison d'arrêt et assurer le maintien, l'ouverture et le suivi auprès des administrations compétentes des dossiers administratifs permettant aux personnes détenues d'accéder aux droits sociaux (RAS, APA, ...). Le poste est occupé par un salarié à temps plein.

Activités en chiffres: pour l'année 2014 il y a eu 325 signalements, 303 entretiens de réalisés et 62 CNI réceptionnées (231 demandes et 18 CNI réceptionnées en 2013). 65 % des signalements ont été effectués par le SPIP et 18% des personnes reçues en entretien étaient indigentes. Le poste à été inoccupé pendant le mois de septembre 2014 pour cause de recrutement.

Point d'accès au droit (PAD) 19^{ème} arrondissement de la ville de Paris

Rappel historique : par délibération du 27 mars 2007, le Conseil de Paris a approuvé la convention constitutive du Point d'accès au droit (PAD) du 19^{ème} arrondissement, laquelle a été signée entre le Maire de Paris, le Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris. Le PAD est géré dans le cadre d'un marché de service relatif à la coordination des activités obtenu par l'Arapej le 1^{er} Janvier 2011. Ce marché a été renouvelé le 1^{er} janvier 2013 pour une période de 3 ans.

Objectif: lieu d'accueil et de permanences gratuites pour l'accès à une information de proximité, à des consultations sur les droits et obligations et pour une aide dans les démarches juridiques. A ce titre, le PAD organise des permanences d'accès au droit spécialisées notamment en matière du droit de la famille, droit du travail, droit du logement, prévention des expulsions, droit des étrangers, lutte contre les discriminations, violences faites aux femmes... 3 salariés à temps plein travaillent au PAD 19^{ème} : une chargée d'accueil, un médiateur social et un juriste coordinateur responsable du fonctionnement du service.

Public : majoritairement des femmes de plus de 40 ans avec un statut de salarié et résidant en parc social. La structure est particulièrement sollicitée par les habitants du 19eme (quartier place des fêtes) et les arrondissements limitrophes.

Activité en chiffres : en 2014 la structure a reçu 12 051 personnes en accueil (physique, téléphonique, courriel) dont 4 177 étaient déjà venus. 4 562 rendez-vous ont été assurés par les professionnels partenaires intervenant au PAD 19^{ème} et les salariés d'Arapej ont reçu 4 073 personnes dans le cadre d'un accueil renforcé (constitution d'un dossier administratif, rédaction de courrier, explications sur des décisions judiciaires et administratives,...). Les principaux partenaires du PAD 19^{ème} sont la mairie d'arrondissement, les services sociaux, les associations du 19^{ème}, les avocats du Barreau de Paris, les consultants en accès au droit, les juristes associatifs, les délégués du Médiateur de la République et une représentante de la Médiatrice de la Ville de Paris.

Point d'accès au droit (PAD) 15^{ème} arrondissement de la ville de Paris

Rappel historique : par délibération en date du 26 septembre 2006, la convention constitutive du Point d'accès au droit (PAD) du 15^{ème} arrondissement a été signée entre le Maire de Paris, le Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris. Suite à l'appel d'offre de service, l'ARAJEJ est retenue comme prestataire de service de la ville de Paris et titulaire des marchés de service de gestion du PAD de 15^{ème} arrondissement de Paris depuis le 1^{er} janvier 2007. Ce marché a été renouvelé le 1^{er} janvier 2013 pour une période de 3 ans.

Objectif: lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs aux personnes en difficulté et ayant à faire face à des problèmes juridiques. 3 salariés à temps plein travaillent au PAD 15^{ème} : une médiatrice sociale et juridique, un responsable d'accueil et une juriste coordinatrice responsable du fonctionnement du service.

Public : la majorité du public sont des femmes (65%). Pour 65 % il s'agissait d'une première demande. Ces personnes ont majoritairement entre 41 et 65 ans (46%) puis entre 26-40 ans (35%). Les usagers habitent à 65 % le 15^{ème} arrondissement.

Activité en chiffres : en 2014, 12 259 personnes ont été reçues en accueil (téléphonique, sur place ou par courriel) dont 5 365 étaient déjà venus. 3 450 personnes ont été reçues en accueil renforcé (demandes spécifiques telles que constitution de dossier d'AJ, femmes victimes de violences conjugales, dossier de naturalisation...) et 3 767 rendez-vous ont été assurés par les professionnels partenaires intervenant au PAD 15^{ème}.

Les principaux partenaires du PAD 15^{ème} sont les associations partenaires, le Barreau de Paris, la mairie de Paris et la mairie du 15^{ème} arrondissement.

Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants

Rappel historique : la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a permis la mise en place de nouvelles dispositions permettant une meilleure réponse aux infractions à la législation sur les stupéfiants. Ainsi, le procureur de la République peut proposer le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des drogues, d'un montant de 100 euros, dans le cadre des alternatives aux poursuites pénales. Depuis 2010, l'Arapej a la responsabilité de ces stages pour Paris.

Objectifs : créer une dynamique de groupe propice à une réflexion sur sa consommation ; apporter un contenu informatif et formatif sur les différents produits, leurs effets, les conséquences sur l'organisme, permettant la mise en place de repères pour évaluer sa consommation; Faciliter le passage d'une élaboration personnelle à une élaboration groupale, permettant une mutualisation des expériences de consommation, pour nourrir par la suite une réflexion, potentiellement un changement, dans son mode de consommation.

Les stages comportent :

- Un module « connaissances et représentations » : travail sur les représentations et recueil des savoirs.
- Un module « santé » : prise de conscience des conséquences sanitaires des consommations et informations sur les dispositifs de soin et d'accompagnement.
- Un module « société » : prise de conscience des incidences sociales de la consommation de produits stupéfiants.
- Un module « loi » : compréhension de l'utilité et du sens de la loi, rappel de l'interdit légal et des sanctions encourues, prise de conscience de la responsabilité individuelle.

L'animation de ces stages d'une durée d'une journée, est assurée par une psychologue de l'Arapej et d'une éducatrice prévention du Centre Emergence spécialisé dans l'accompagnement des personnes ayant une problématique addictive.

Public : Durant l'année 2014, 26 stages ont été dispensés contre 31 en 2013, certains stages ont été annulés car la Préfecture n'était pas en mesure de d'attribuer une salle du fait des élections, ou parce que le nombre de stagiaires n'était pas suffisant pour maintenir la date. Au total, 282 stagiaires (contre 292 stagiaires en 2013) ont suivi le stage sur 387 inscrits (contre 401 inscrits en 2013). Chaque session a regroupé en moyenne 9 personnes.

Permanences juridiques pour un public sortant de détention

Trois consultants en point d'accès au droit jusqu'en août 2014, puis deux, sont intervenus en 2013 dans trois établissements d'Arapej afin d'assurer un accès au droit à des personnes sorties de détention. Ce dispositif est soutenu par la région IDF dans le cadre de l'animation sociale des « quartiers sécurité ».

Activité en chiffres et Public : 171 entretiens (132 en 2013) ont été réalisés en 2014. La durée moyenne de l'entretien était de 45 minutes. Les principaux thèmes rencontrés : droit de la famille, amende, procédure pénale, aide juridictionnelle, droit des étrangers, surendettement et droit des victimes. Au cours des 171 entretiens réalisés, 393 demandes juridiques ont été traitées.

Perspectives : Des informations collectives pour sensibiliser le public et susciter des rendez-vous individuels seront mis en place en 2015 notamment sur le thème du casier judiciaire.

Le Service juridique et formations

Rappel historique

Les formations juridiques ont démarré en 2004, pour des associations adhérentes de la FARAPEJ, puis les salariés de l'ARAPEJ dans le cadre du plan de formation.

Des permanences juridiques ont été mises en place dans les établissements de l'Arapej dès 1996 puis pour la ville d'Aulnay. Depuis 2014 la juriste intervient auprès du siège sur diverses questions de droit, en particulier sociales.

Objectif

- Proposer des actions de formation juridique pour salariés et bénévoles.
- Améliorer l'accès au droit des plus démunis. Une dizaine de personnes sont reçues à chaque permanence le thème le plus demandé étant le droit des étrangers, puis le droit du travail et le droit de la famille,
- Conseiller sur des questions juridiques

Public

Salariés, bénévoles, étudiants travailleurs sociaux, personnes placées sous main de justice pour les permanences à l'Arapej 93 et le grand public pour les permanences à la ville d'Aulnay.

Formations juridiques :

- 2 journées de formation ont été dispensées dans le cadre du plan de formation 2014 pour les nouveaux salariés de l'ARAPEJ, soit 16 personnes formées.
- 16 journées de formation ont été réalisées pour les bénévoles de la FARAPEJ dont 3 à AVIGNON, soit 194 bénévoles formées.
- 15 journées de formation ont concerné les bénévoles et/ou adhérents de l'association soit environ 20 personnes formées.
- 344 heures de cours ont été dispensées aux étudiants de l'IRFASE avec pour chaque heure la présence d'environ 35 étudiants. Les enseignements à l'IRFASE sont complétés par des jurys d'examen, des guidances de mémoire et des corrections de copies. Au total 150 personnes ont été formées.

TOTAL de 380 personnes formées

Permanences juridiques :

- 35 permanences juridiques à l'ACSA ALBATROS avec 285 personnes reçues,
- 20 permanences juridiques à l'ACSA ESPACE GROS SAULE et 280 personnes reçues,
- 8 permanences juridiques ont été effectuées à l'ARAPEJ 93 pour 24 personnes.

TOTAL de 589 personnes reçues

Recherches juridiques :

Des recherches juridiques ont été effectuées et des notes rédigées pour la Direction Générale de l'ARAPEJ en particuliers et pour le Pôle Hébergement Logement.

Significations des sigles et abréviations :

AAH : Allocation pour Adulte Handicapé
ACI : Atelier Chantier d'Insertion
ACSA : Association des Centres Sociaux d'Aulnay sous-bois
ACT : Appartement de coordination thérapeutique
ASF : Accueil Solidarité Fleury / Allocation de Soutien Familial
ASSEDIC : Associations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
C.U.I/CAE : Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement à l'emploi,
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CASP : Centre d'action sociale protestant
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAD : Comité Départemental d'Accès au Droit
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIMADE : Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués
CNI : Carte Nationale d'Identité
CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DALO : Droit au Logement Opposable
DDASS : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DISP : Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
DPIP : Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DSPIP : Direction Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
ETP : Equivalent Temps Plein
FARAPEJ : Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice
FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
IAE : Insertion par Activité Economique
IDF : Île-de-France
IRFASE : Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale en Essonne
JAF : Juge aux Affaires Familiales
MAH : maison d'arrêt des hommes
MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées
MDS : Maisons Départementales des Solidarités
MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
ONIAM : Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PAD : Point d'Accès au Droit

PE : Placement à l'Extérieur
PIF : Point Information Familles
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PSE : Placement sous surveillance électronique
R.S : Résidences Sociales
RDS : Réalités du Dialogue Social
RHL : Référent Hébergement Logement
RSA : Revenu de Solidarité Active
SDF : Sans Domicile Fixe
SIAO : Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
SME : Sursis mise à l'épreuve
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine